

LA DREAL EN ACTIONS

2024



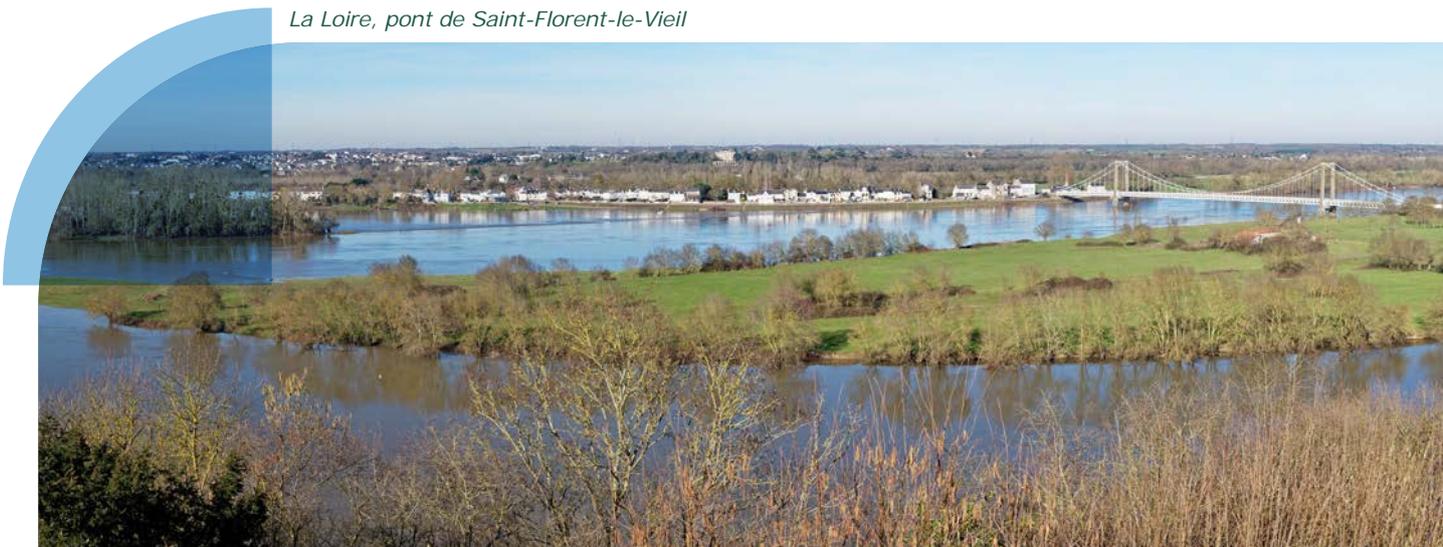


Techniciens d'hydrométrie

SOMMAIRE

 LE MOT DE LA DIRECTION	04 
 LA DREAL, SA RAISON D'ÊTRE ET SES MISSIONS	05 
 LES FAITS MARQUANTS DE 2024	06 
 LA DREAL EN ACTIONS POUR :	
- Mieux se déplacer	10 
- Mieux se loger	14 
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes	16 
- Mieux produire	18 
- S'adapter au changement climatique	26 

La Loire, pont de Saint-Florent-le-Vieil



LE MOT DE LA DIRECTION

Service de l'État chargé en région d'accélérer les transitions écologique et énergétique, placé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DREAL Pays de la Loire vous présente dans ce rapport l'essentiel de l'année 2024.

Visant à réduire collectivement notre empreinte écologique et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable, la planification écologique a été le marqueur de cette année.

Au fil des pages, suivant ses grands axes, vous y découvrirez la diversité des actions des 345 agents de la DREAL, qui agissent au quotidien afin que nos concitoyens puissent mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire et mieux consommer, tout en s'adaptant au changement climatique.

Bonne lecture !

La direction DREAL Pays de la Loire

**Anne
Beauval**
Directrice

**Estelle
Sandré-Chardonnal**
Directrice adjointe

**Benoit
Lomont**
Directeur adjoint



345 AGENTS AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES POPULATIONS

En relation avec de nombreux partenaires (collectivités territoriales, administrations, entreprises, associations, citoyens), la DREAL joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, l'atténuation de ses impacts déjà visibles sur le territoire ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité. Au cœur de ces enjeux majeurs de notre époque, nous agissons pour préparer un avenir durable et faire évoluer les comportements, dans de nombreux domaines de la vie des Ligériens.

La DREAL aide à :

-  mieux se déplacer
-  mieux se loger
-  mieux préserver nos écosystèmes
-  mieux produire
-  s'adapter au changement climatique

Nous sommes fiers

- . de porter l'intérêt général et le service public,
- . de nos compétences et expertises,
- . d'incarner les principes de responsabilité et d'intégrité,
- . d'être engagés dans les transitions écologique et énergétique.



La DREAL en actions sur le territoire

FÉVRIER 2024

Réunion annuelle des centres de formation des conducteurs routiers pour rappeler les enjeux de la sécurité routière liés à l'arrimage des marchandises.



MARS 2024

Lancement de la COP régionale des Pays de la Loire (conférence des parties).

MARS 2024

Présidence pour trois ans de l'observatoire de la transition écologique (TÉO).



AVRIL 2024

Lancement de la révision du plan de protection de l'atmosphère Nantes-Saint-Nazaire.

AVRIL 2024

Animation de l'étape du Tour de France de l'Anah à Nantes, en lien avec les partenaires locaux et nationaux, renforçant l'engagement régional pour un habitat rénové et durable avec France Rénov'.

JUIN 2024

Labellisation par l'État du schéma express régional métropolitain de Nantes/Saint-Nazaire.

JUIN 2024

Rencontres des élus Natura 2000 en Pays de la Loire.



LA COP RÉGIONALE PAYS DE LA LOIRE : La déclinaison locale de la planification



Le 15 mars 2024, la COP régionale des Pays de la Loire a été lancée par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire.

Cet exercice vise à contribuer à l'effort national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -55 % à horizon 2030 en élaborant une feuille de route régionale concertée à partir des contributions de l'ensemble des parties prenantes de la transition écologique.

La DREAL, en mobilisant la pluralité de ses expertises, est intervenue au sein de l'équipe projet sur l'ensemble des phases (diagnostic, animation de groupes de travail, consultations, élaboration de propositions...), aboutissant à la feuille de route régionale publiée en décembre 2024.





Estuaire du Payré - Talmont (85)

JUIN 2024

Adoption de la Stratégie régionale biodiversité des Pays de la Loire.

SEPTEMBRE 2024

Inauguration de la réouverture des 30 km de voie ferrée entre Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier-sur-Mayenne.



OCTOBRE 2024

Journée « tous résilients face aux risques »

OCTOBRE 2024

Publication de la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer, rapport de réponse de la maîtrise d'ouvrage au débat public « la mer en débat » et décision ministérielle sur les zones de protection forte (ZPF).

OCTOBRE 2024

La DREAL dans un reportage de TF1 sur la lutte contre les fraudes dans les centres de contrôle technique de véhicules.



DÉCEMBRE 2024

Comité régional énergie, instance chargée de favoriser la concertation territoriale au sein de la région sur les questions relatives à l'énergie.



La DREAL en actions avec ses agents

MAI 2024

6^e participation de la DREAL au Défi Mobilité, avec 142 participants, elle a obtenu la seconde place du classement de sa catégorie.



JUIN 2024

Journée des agents, sur les îles de Loire à Saint-Sébastien-sur-Loire.



JUIN 2024

Formation de 24 agents sur la concertation dans le domaine de l'eau et de la biodiversité pour mener un dialogue territorial adapté aux enjeux et au contexte local.

SEPTEMBRE 2024

Participation à l'organisation des 7^e Géodatadays, évènement géonumérique national qui a réuni 1 600 personnes.



DÉCEMBRE 2024

La DREAL médaille d'or employeur pro-vélo.



MISSIONS ET MOYENS EN EFFECTIFS DE LA DREAL PAYS DE LA LOIRE

MISSIONS OPÉRATIONNELLES TERRITORIALES

39%

SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉFET DE RÉGION

- Maîtrise d'ouvrage des routes nationales
- Mobilités douces et intermodalités
- Contrôle des transports routiers
- Prévission des crues et hydrométrie
- Examen au cas par cas des projets (évaluation environnementale)
- Programmation habitat et logement social
- Qualité de l'air
- Autorisations relatives aux énergies renouvelables et aux réseaux d'énergies

33%

SOUS L'AUTORITÉ DES PRÉFETS DE DÉPARTEMENT

Il s'agit de missions régaliennes d'instruction réglementaire, de contrôle et de police :

- Inspection des installations classées
- Contrôle des ouvrages hydrauliques
- Instruction des programmes d'actions pour la prévention des inondations
- Qualité de l'air (pics de pollutions et planification)
- Autorisations relatives aux réseaux électriques
- Sécurité d'approvisionnement en énergie (délestage)
- Surveillance des centres de contrôle technique des véhicules
- Homologation des véhicules
- Sites classés au titre de leur valeur patrimoniale et paysagère
- Protection des espaces et des espèces

MISSIONS DE PILOTAGE

RÉGLEMENTATION, PILOTAGE, ANIMATION, EXPERTISE, GESTION BUDGÉTAIRE

- Qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource en eau
- Biodiversité
- Enjeux marins de protection de l'environnement
- Prévention des risques naturels
- Ressources minières
- Plan régional santé-environnement
- Prévention du bruit des infrastructures de transport
- Programmation habitat
- Animation politiques sociales du logement
- Rénovation énergétique, qualité de la construction
- Sobriété foncière
- Promotion du développement durable
- Connaissance et gestion des données
- Observatoires

15%

FONCTIONS SUPPORT

DREAL PAYS DE LA LOIRE

- Ressources humaines
- Gestion financière
- Informatique
- Logistique
- Communication

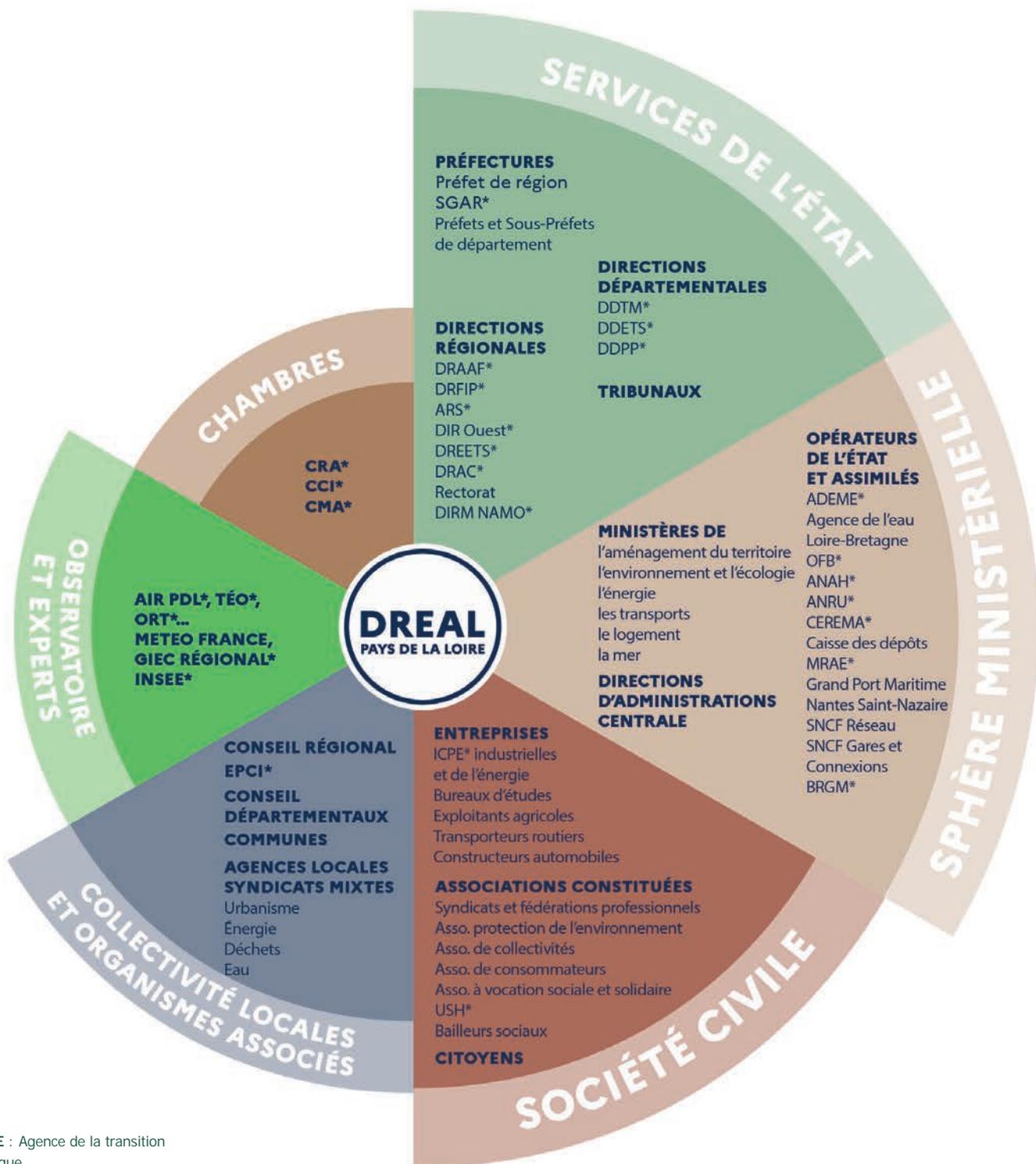
10%

EFFECTIFS DU PÔLE MINISTERIEL EN RÉGION

- Pilotage et gestion de la zone de gouvernance en termes d'effectifs, de ressources humaines, et de crédits
- Service social

3%

LA DREAL ET SON ECOSYSTEME



ADEME : Agence de la transition écologique

AIR PDL : Air Pays de la Loire

ANAH : Agence nationale pour l'habitat

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

ARS : Agence régionale de santé

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CCI : Chambre de commerce et d'industrie

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat

CRA : Chambre régionale d'agriculture

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)

Dir Ouest : Direction interdépartementale des routes Ouest

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest

DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRFIP : Direction régionale des finances publiques

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MRAE : Mission régionale d'autorité environnementale

OFB : Office français de la biodiversité

ORT : Observatoire régional des transports et des mobilités

SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales

TEO : Observatoire de la transition écologique en Pays de la Loire

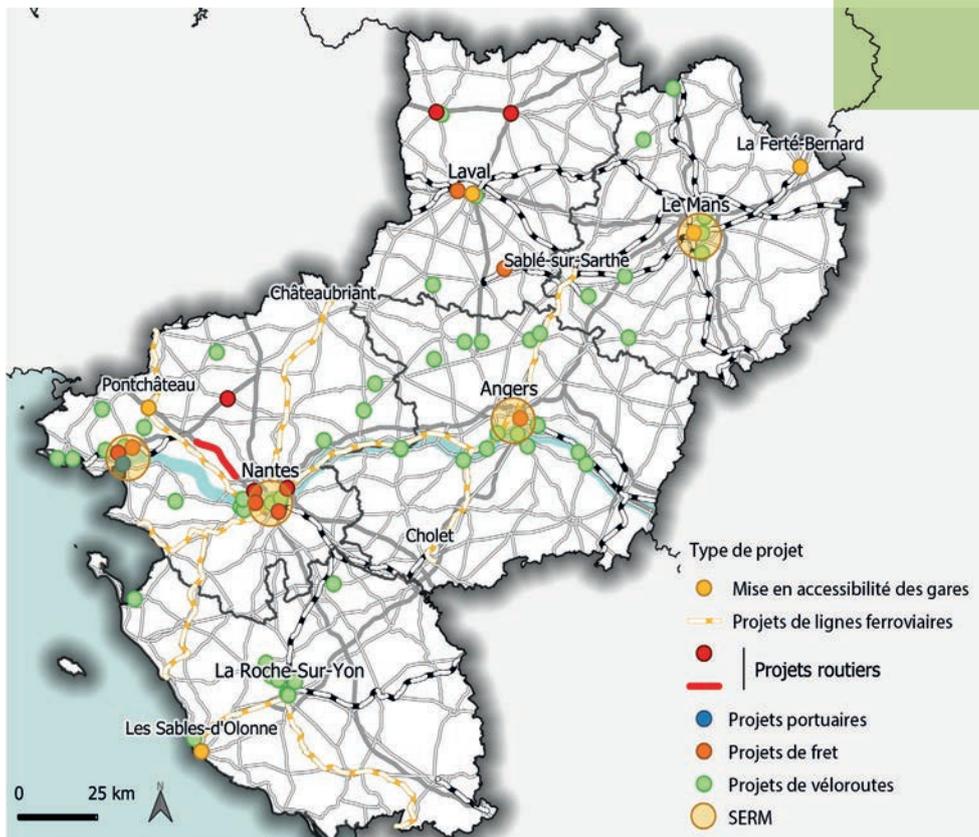
USH : Union sociale pour l'habitat

UN MILLIARD D'EUROS POUR LES INFRASTRUCTURES DE MOBILITÉ SUR LA PÉRIODE 2023-2027

À l'issue d'une phase de négociation à laquelle la DREAL a contribué régulièrement, le préfet de la région des Pays de la Loire, Fabrice Rigoulet-Roze, et la présidente de la Région Pays de la Loire, Christelle Morançais, ont signé le 27 juin 2024 l'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif au volet « infrastructures de transport et mobilités ».

Au total, avec les investissements des collectivités, 1 milliard d'euros seront consacrés aux infrastructures de mobilité sur la période 2023-2027 en faveur des déplacements du quotidien. Trois quarts de ces investissements sont dédiés aux transports ferroviaires et collectifs ainsi qu'aux pistes cyclables afin d'accélérer la transition écologique des mobilités. Les investissements prévus, dont des financements inédits en faveur du vélo et du fret ferroviaire, sont un levier puissant pour faciliter les déplacements quotidiens des Ligériens et accélérer la décarbonation des transports, en lien avec la planification écologique en Pays de la Loire.

Carte des opérations inscrites à l'avenant Mobilités de CPER 2021-2027



2024

20 M€

de subvention de l'État pour des actions d'amélioration de la régularité sur l'axe ferroviaire Nantes-Le Mans (clôtures, ouvrages de franchissement pour la faune)

16,7 M€

engagés sur les 3 projets lauréats de l'appel à territoires cyclables



LA RELANCE DU FRET FERROVIAIRE

La DREAL agit pour améliorer les infrastructures ferroviaires dédiées au fret, en accompagnant les entreprises dans leurs projets de raccordement au réseau ferré grâce au nouveau régime d'aides d'État. L'entreprise Maisonneuve va par exemple bénéficier d'un financement de l'État pour la création d'un raccordement ferroviaire pour son nouvel entrepôt à Château-Gontier-sur-Mayenne. La DREAL accompagne aussi les projets de plateforme de transport combiné rail-route, déclinant le schéma directeur national du transport combiné.



Raccordement ferroviaire du nouvel entrepôt de l'entreprise Maisonneuve à Château-Gontier-sur-Mayenne (53)

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS RURALES POUR AMÉLIORER LES MOBILITÉS

À travers la mesure « mobilité rurale » du Fonds vert, l'État soutient les collectivités rurales dans leurs projets. En 2024, cette nouvelle source de financement, de plus d'1,5 M€, a permis d'accompagner des projets variés comme le déploiement de stratégies de mobilités pour le Pays de Blain Communauté (25 k€), la création de pistes cyclables comme la création d'une voie douce en cœur de bourg à Pommerieux en Mayenne (84 k€) ou le transport à la demande en Vendée (360 k€).

L'AMÉLIORATION DES MOBILITÉS SUR LE PÉRIPHÉRIQUE NANTAIS



Le comité de pilotage du périphérique nantais a retenu le 11 septembre une variante pour l'aménagement du complexe de Bellevue, entre les portes de Carquefou et du Vignoble. Cette étape permet de lancer la réalisation des études préalables du projet qui comprend un nouveau pont sur la Loire, des voies réservées aux transports en commun, des pistes pour les modes doux et des parkings de covoiturage.



Pont de Bellevue - périphérique nantais (44)

31 %

de cyclistes réguliers
en Pays de la Loire,
1^{er} région de France

22,4 M€

engagés pour le développement des
transports en commun à Nantes
(nouvelles lignes n° 6, 7 et 8) et Saint-
Nazaire (3 lignes de bus
à haut niveau de service)

41,8 M€

dont 30,2 M€ de l'État pour la
déviation d'Ernée en Mayenne

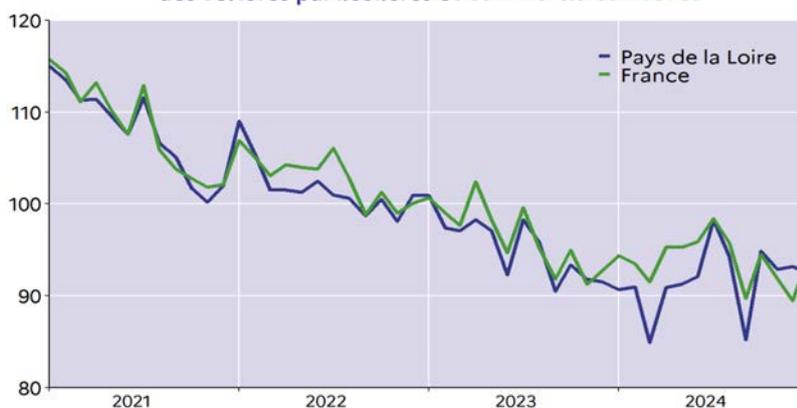
LE VERDISSEMENT DU PARC AUTOMOBILE S'EST POURSUIVI

La note mensuelle de la DREAL sur les immatriculations de véhicules permet de suivre le verdissement du parc automobile régional. En 2024, les modèles électriques ont représenté 20 % des ventes de voitures neuves contre 19 % un an auparavant, 14 % en 2022 et 10 % en 2021.

Avec plus de 60 % des ventes, l'essence est demeurée la motorisation préférée des Ligériens. Le gazole, responsable du rejet de particules fines cancérigènes, n'a rassemblé que 10 % des immatriculations en 2024. Cette part était de 77 % en 2008.

L'empreinte carbone des voitures neuves a continué de baisser. Leurs émissions de CO₂ se sont ainsi élevées à 92 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, contre 95 g en 2023 et 102 g en 2022.

Émissions conventionnelles de CO₂
des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : gramme de CO₂/km (valeurs issues de la norme WLTP)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo)

LA DREAL MÉDAILLE D'OR EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Forte des actions en faveur des mobilités durables depuis la mise en place de son Plan d'Administration Exemplaire en 2010, la DREAL s'est engagée dans la démarche de labellisation « Employeur Pro-Vélo ». Le site du siège de la DREAL à Nantes a obtenu la médaille d'or pour les 3 prochaines années : 2025 à 2027.



2024

257

inspections des centres
de contrôle technique
et de leurs contrôleurs
agrés automobiles

2 824

véhicules homologués
couvrant des opérations
unitaires ou de série

LE CONTRÔLE DES CONDITIONS DE REPOS DES CONDUCTEURS ROUTIERS

Le 9 décembre 2024, la DREAL a participé à une opération nationale de contrôle ciblant l'interdiction du repos hebdomadaire normal à bord du véhicule. Cette opération a pour objectif de préserver des conditions de travail décentes pour les conducteurs routiers et de répondre aux enjeux d'attractivité et de saine concurrence au sein du secteur.

Cette opération a permis de constater 5 infractions en lien avec cette thématique, dont 2 délits sanctionnant « l'organisation du travail des conducteurs par une entreprise de transport sans veiller à ce que le temps de repos hebdomadaire normal soit pris en dehors du véhicule ».



Contrôle des poids lourds - Thierry Degen - TERA

DES DÉMARCHES EN LIGNE SIMPLIFIÉES POUR LES TRANSPORTEURS ROUTIERS

À l'heure de la simplification administrative, la DREAL a mis en place des procédures en ligne pour permettre aux professionnels du secteur de réaliser et suivre leurs demandes en temps réel.

Pour les aider à naviguer dans cet environnement dématérialisé, une frise pratique recense pour chaque étape de la vie d'une entreprise de transport routier les actions à engager sur les différents portails de démarches en ligne.



DES OPÉRATIONS «COUPS DE POINGS» DANS LES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE

La DREAL poursuit son action contre les fraudes dans les centres de contrôle techniques. En 2024, trois opérations ont conduit à des sanctions sévères contre les contrôleurs impliqués dans des fraudes aux contrôles techniques, et un centre a été suspendu un an. Ces mesures ont contribué à limiter la présence de véhicules dangereux en circulation. Notre engagement contre la fraude aux contrôles techniques a été mis en avant lors d'un reportage de TF1, après un contrôle inopiné mené par une équipe de la DREAL.



Inspection d'un centre de contrôle technique

4 752

poids lourds et véhicules utilitaires légers contrôlés lors d'opérations de contrôles routiers
→ 1 véhicule sur 4 en infraction

143

entreprises de transports contrôlées

MIEUX SE LOGER



DES BESOINS EN LOGEMENTS BIEN SUPÉRIEURS À LA CONSTRUCTION EN PAYS DE LA LOIRE

Chaque année, la région Pays de la Loire aurait besoin de 22 500 à 24 500 nouveaux logements pour répondre à la demande, selon les estimations de la DREAL. Cette évaluation est un outil clé pour orienter les politiques publiques et garantir une planification équilibrée du territoire.

Cependant, en 2024, seuls 18 000 logements ont été mis en chantier, un niveau bien en deçà des besoins identifiés. Cette insuffisance contribue à renforcer les tensions sur le marché immobilier, notamment pour les ménages aux revenus modestes. La situation varie fortement selon les départements : la Loire-Atlantique, en particulier, connaît un déficit important de production de logements, ce qui accentue les difficultés d'accès au logement dans ce territoire en forte croissance.

Face à ces défis, il est essentiel d'adapter les politiques locales pour soutenir une offre de logements en phase avec les réalités démographiques et économiques de la région.



LA PROMOTIONS DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

La DREAL co-anime le réseau régional « Filières vertes pour le bâtiment ». Avec des visites inspirantes, elle promeut l'usage de matériaux biosourcés (paille, chanvre, terre crue) en construction et rénovation, renforçant ainsi la transition écologique du secteur.



2024

6 327

logements sociaux créés

250 M€

d'aides directes et indirectes ont été allouées à la création de nouveaux logements locatifs sociaux.

DE NOUVEAUX ZONAGES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

Le classement des communes du territoire en zones géographiques vise à orienter les aides au logement vers les zones les plus tendues, c'est à dire là où le déséquilibre entre l'offre et la demande de logement est le plus fort.



LA RÉVISION DU ZONAGE ABC : UN AJUSTEMENT POUR MIEUX REFLÉTER LES RÉALITÉS LOCALES

Le zonage ABC sert à déterminer les niveaux d'aides financières accordées pour le logement en fonction des tensions immobilières dans chaque commune. En 2024, une concertation régionale menée avec le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H) a permis d'identifier les communes nécessitant un reclassement. La proposition issue de ces travaux a été validée au niveau régional et soumise au ministère en charge du logement pour mise en application.

LE ZONAGE SPÉCIFIQUE EN PAYS DE LA LOIRE : UNE MISE À JOUR POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES BESOINS RÉGIONAUX EN LOGEMENT SOCIAL

Parallèlement, le zonage qui encadre le développement du logement social dans la région est arrivé à échéance fin 2024. Une nouvelle version a été élaborée après consultation des acteurs concernés, afin d'affiner les critères et de mieux identifier les territoires où la pression sur le logement est la plus forte. Ce nouveau zonage est entré en vigueur en janvier 2025.

Ces révisions renforcent l'action de l'État en Pays de la Loire pour adapter l'offre locative aux réalités du terrain et répondre plus efficacement aux besoins des habitants.

FRANCE RÉNOV' : UN OUTIL POUR UN HABITAT DURABLE ET ADAPTÉ



La DREAL Pays de la Loire anime le déploiement de France Rénov', service public dédié à la rénovation de l'habitat. En coordonnant les aides de l'agence nationale de l'habitat (Anah), elle agit pour la transition énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement et la lutte contre l'habitat indigne, au service de territoires durables et inclusifs.

7 477

logements aidés



Ces aides distribuées localement, d'un montant de 147 M€ ont permis l'amélioration énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et la sortie de l'habitat dégradé ou insalubre.

6,7 M€

ont été mobilisés pour améliorer les performances énergétiques de 1 400 logements sociaux.

198 M€

ont été mobilisés pour améliorer les performances énergétiques avec MaPrimeRénov'

22 084

attributions de logements locatifs sociaux dans le cadre du plan logement d'abord

MIEUX PRESERVER

LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS EN PAYS DE LA LOIRE

Les aires protégées contribuent directement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et à l'atténuation du changement climatique. L'année 2024 a permis de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'actions régional en faveur de ces aires. Ainsi, huit nouvelles aires en protection forte ont vu le jour. Parmi elles, l'arrêté interpréfectoral de protection de biotope de l'île Dumet et ses abords en Loire-Atlantique, qui interdit le débarquement en période de nidification pour protéger les oiseaux marins, porte déjà ses fruits. Les actions de sensibilisation, de surveillance et de contrôle renforcé, bien comprises par les différents acteurs, ont permis une augmentation spectaculaire des effectifs d'oiseaux nicheurs notamment les 3 espèces de goélands, le Cormoran huppé mais aussi l'Eider à duvet, classé « en danger critique » sur la liste rouge nationale, dont l'île Dumet accueille, au niveau national, la quasi-totalité des individus nicheurs.



Île Dumet (44) - Loire-Atlantique Développement



Cormorans huppés



Goéland brun



Eiders à duvet

2024

8

nouveaux sites en protection forte en Pays de la Loire en 2024, soit 1162 hectares supplémentaires

36

commissions départementales des sites

PAYSAGE REMARQUABLE : LE HAVRE DU PAYRÉ, LA PROTECTION D'UN SITE NATUREL D'EXCEPTION

L'année 2024 a vu la finalisation du projet de l'Opération Grand Site du Havre du Payré en Vendée. Le diagnostic de territoire portant sur les enjeux de paysage, de patrimoine et de gestion de la fréquentation a été livré au terme d'une étude de 18 mois portée par le Conseil départemental de la Vendée. À partir des analyses, un programme d'action en 25 points a été élaboré en concertation avec les habitants, les acteurs locaux, les élus et les services de l'État. Ces interventions permettront de requalifier les secteurs dégradés, de transmettre la valeur des paysages et les savoirs faire ancestraux qui les ont façonnés et de mieux maîtriser la fréquentation sur l'ensemble du Grand Site. La DREAL s'est mobilisée pour accompagner le financement et assurer le suivi régulier de l'Opération Grand Site.



Pointe du Payré (85)

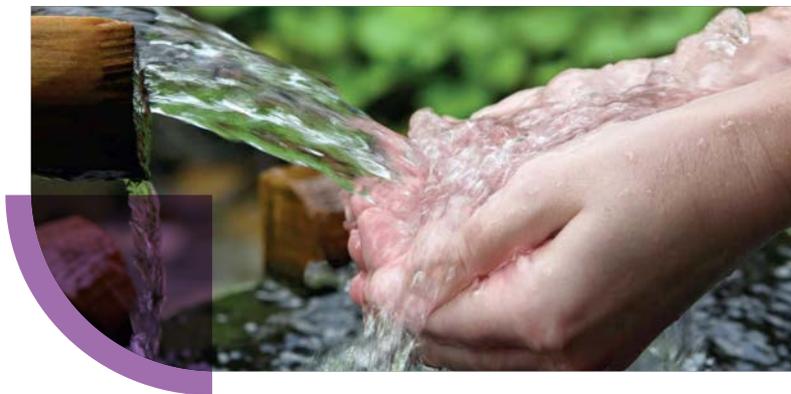
L'EAU : UN ENJEU MAJEUR

La protection et la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire est un enjeu majeur, au regard de la situation dégradée, des pressions multiples sur les milieux aquatiques (pollutions, hydrologie, obstacles à l'écoulement) et des effets du changement climatique.

À ce titre, la DREAL s'est particulièrement investie en 2024 pour accompagner les 10 démarches de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en cours sur la région. 3 territoires ont voté des volumes prélevables cette année, une étape clé pour le rétablissement de l'équilibre entre la ressource disponible et les usages de l'eau.

La DREAL, conjointement avec la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), a finalisé la révision du programme d'actions régional (PAR) nitrates signé en avril 2024. Le PAR nitrates est la déclinaison au niveau régional de la directive européenne « nitrates » qui vise à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau en Pays de la Loire, de nombreuses actions stratégiques ont été déployées, notamment autour des captages prioritaires. Néanmoins, les progrès en matière de qualité de l'eau en Pays de la Loire restent limités. La région se caractérise par de nombreux captages présentant des concentrations élevées de nitrates et de produits phytosanitaires.



75

autorisations de travaux ministérielles instruites en sites classés

205

sites inscrits et classés dans les 5 départements de la région pour leur valeur patrimoniale et paysagère

10

projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par la DREAL

MIEUX PRESERVER



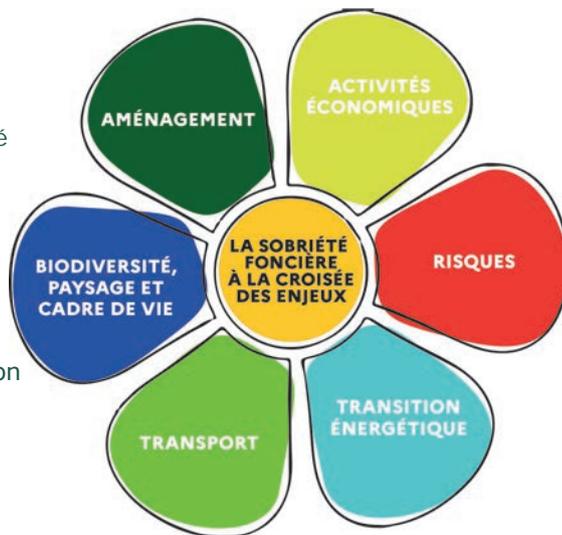
SOBRIÉTÉ FONCIÈRE, LA DREAL ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES

L'artificialisation des sols et la diminution des espaces naturels, agricoles et forestiers sont aujourd'hui l'une des causes premières de l'érosion de la biodiversité.

Dans ce contexte, la DREAL a participé à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, nouvelle instance d'animation dédiée à cette politique.

La DREAL facilite aussi le déploiement des outils de mesure de l'artificialisation des sols OCS-GE (occupation du sol à grande échelle).

Elle a également animé avec la Région un webinaire à l'attention des collectivités sur l'observation foncière.



LA RECONVERSION D'UN ANCIEN HÔPITAL SOUTENU PAR LE FONDS VERT

A Longué-Jumelles (49), la restructuration d'un ancien hôpital permettra la construction d'une résidence intergénérationnelle avec des logements accessibles notamment aux plus modestes : 66 logements locatifs sociaux, 6 logements en location accession et réhabilitation de 20 logements destinés à la vente. Le projet en partenariat avec des bailleurs sociaux et un promoteur privé a reçu 600 000 €.



2024

4,7 M€

du Fonds verts investis pour subventionner la mise en place de projets en faveur des Zones à Faibles Émissions

37

projets de recyclage foncier subventionnés grâce au Fonds Verts

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE TERRITOIRES PAR LE FONDS VERT BIODIVERSITÉ



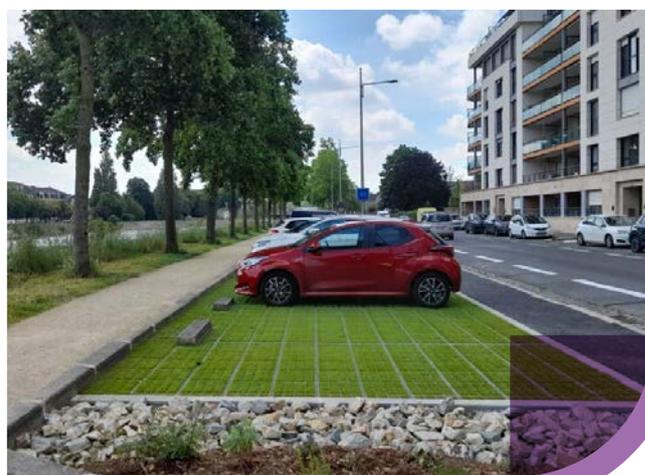
Marais de Brière (44) - Alexandre Lamoureux

Le Fonds vert a permis en 2024 de soutenir 64 projets en Pays de la Loire, pour un montant de 5,7 M€. Ces aides ont permis d'accompagner des projets de territoire ambitieux et pleinement engagés dans la préservation de la biodiversité, portant à la fois sur la protection des espaces naturels, la restauration des écosystèmes dégradés la mise en œuvre d'actions de conservation d'espèces menacées faisant l'objet de plans nationaux d'action, le rétablissement des continuités écologiques. Au travers de ces projets, ce sont plus de 295 hectares qui seront acquis et mis en gestion, et environ 270 hectares restaurés ou renaturés. Ces projets contribuent à mettre en œuvre la Stratégie nationale biodiversité en Pays de la Loire.

MÉTHODE « VILLE ARBORÉE » : UN PREMIER PROJET LABELLISÉ « LABEL BAS CARBONE »

La DREAL délivre le label « bas-carbone » à des projets permettant de stocker du carbone ou d'éviter des émissions de gaz à effet de serre et répondant à des méthodes d'évaluation nationales (reboisement, élevages bas carbone, haies...).

L'année 2024 a été marquée par la labellisation en Pays de la Loire du premier projet « Ville Arborée » de France. Ce projet est porté par la Ville de Laval (53). Il concerne la plantation d'arbres et arbustes dans le quartier Aubépin ainsi que l'aménagement du quai Boudet pour lequel les plantations sont accompagnées de la désimperméabilisation d'espaces de stationnement et de l'élargissement de pieds d'arbres.



Aménagement du quai Boudet - Laval (53)

13 M€

Fonds verts attribués à 38 projets de recyclage foncier

85

projets labellisés « bas carbone » en région Pays de la Loire en 2024 (x 2,5 par rapport à 2023)

64

projets soutenus au titre du Fonds vert biodiversité 270 hectares protégés / renaturés

MIEUX PRODUIRE



CENTRALES SOLAIRES AU SOL : L'INSTRUCTION DE NOUVEAUX PROJETS

Les conditions réglementaires d'implantation des centrales solaires au sol ont beaucoup évolué en 2024. Les services de l'État se sont organisés pour instruire les autorisations de ces nouveaux projets agrivoltaïques qui mêlent à la fois les enjeux agricoles et énergétiques. Une soixantaine de dossiers sont actuellement en phase d'examen.

Afin d'encourager les projets au sol déjà artificialisés, l'État garantit un prix de revente de l'électricité produite : le complément de rémunération. Pour les Pays de la Loire, 11 lauréats aux appels d'offres nationaux ont été désignés en novembre 2024 et donc 11 centrales solaires au sol seront mises en service rapidement. L'éligibilité des terrains et la gestion des garanties financières de ces projets sont suivies par la DREAL.



Installation photovoltaïque - Les Ponts-de-Cé (49)

LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (mars 2023) prévoit que les communes peuvent définir, après concertation avec leurs habitants, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Un travail important a été réalisé par les services de l'État pour accompagner et sensibiliser les communes et les structures associées (syndicats d'énergie, communautés de communes...) dans cet exercice.

Afin d'évaluer le potentiel de production des zones remontées par les territoires, la DREAL a mis en place une méthodologie d'analyse et de calcul qui a été partagée avec les membres du Comité régional de l'énergie (CRE) et précisée lors de réunions techniques avec les acteurs de l'énergie du territoire entre avril et juin 2024.

Le comité régional de l'énergie du 20 décembre 2024 a salué la forte dynamique engagée dans les territoires et a proposé l'arrêté des zones par les préfets.

2024

65 %

des communes ont défini
des zones d'accélération
des énergies renouvelables

100 %

des plans de préventions du
bruit dans l'environnement de
l'État sont approuvés

L'INSTRUCTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE : UN TRAVAIL PARFOIS EN INTER-RÉGIONAL

La DREAL joue un rôle clé dans le développement du réseau de transport d'électricité, notamment en instruisant les demandes d'autorisation de ces ouvrages à haute tension.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs collaborations inter-régionales : réhabilitation d'une ligne aérienne sur 14 km entre la Vendée et les Deux-Sèvres, début de concertation pour la création d'une importante liaison d'environ 400 km (270 km en souterrain et 130 km en sous-marin) entre la Loire-Atlantique et la Gironde.



LA VALIDATION DES QUOTAS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR 47 ÉTABLISSEMENTS

Dans le cadre du Système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQUE), la DREAL a validé en 2024 les déclarations d'émission de CO₂ de 47 établissements ligériens représentant un total de 2,8 millions de tonnes équivalent. Les industriels déclarant des émissions doivent restituer autant de quotas de CO₂ qu'elles ont émis de tonnes de CO₂. Au-delà des quotas gratuits dont certains bénéficient après validation par la DREAL (nombre en diminution au fil des années), ils peuvent acheter des quotas sur un marché sur lequel le prix est passé d'un prix moyen de 6 € en 2014, à près de 70 € en août 2024. En 2024, un exercice exceptionnel de collecte de données supplémentaires a concerné ces établissements et permettra à la Commission européenne de mettre à jour les référentiels pour l'attribution des quotas gratuits à partir de 2025.

ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX DE GAZ

Le 19 mars 2024, une canalisation de distribution de gaz a été endommagée dans une zone résidentielle sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire (44) entraînant le confinement de riverains et la coupure de 1 400 clients GRDF. Si le panache de gaz s'était enflammé, les conséquences auraient été désastreuses.

Afin de diminuer la survenue de ces accidents, la DREAL a réalisé 63 enquêtes suite aux endommagements les plus graves pour en tirer un retour d'expérience et a réalisé 20 contrôles inopinés de chantiers afin de vérifier les opérations de repérage des réseaux préalablement aux travaux.



Endommagement d'une canalisation de gaz Saint-Sébastien-sur-Loire (44) - Ouest-France

400 km

environ de liaison souterraine et sous-marine prévue entre la Loire-Atlantique et la Gironde

114

endommagements de réseaux gaz ont eu lieu en Pays de la Loire en 2024, principalement à l'occasion de travaux publics

14 km

de ligne électrique autorisés pour réhabilitation entre la Vendée et les Deux-Sèvres

MIEUX PRODUIRE



LA LIBÉRATION DU FONCIER: MOBILISATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE À ANGERS

La reconquête industrielle passe par la mobilisation du foncier industriel déjà artificialisé et adapté aux besoins de nouveaux projets.

La cessation d'activité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) a pour objectifs de supprimer les risques pour l'extérieur et de s'assurer la compatibilité de l'état du site avec un usage prédéterminé.

Dans le cas du site ELCO PCB à Angers, suite à sa liquidation judiciaire, la mise en sécurité du site a été menée par l'ADEME, mobilisée via la DREAL par le Ministère. Les constats de l'inspection des installations classées ont permis de solder la procédure de cessation, en actant notamment l'absence de réhabilitation, et l'implantation de nouvelles installations. En effet, une des dispositions de la loi industrie verte, entrée en vigueur en 2024, impose à tout maître d'ouvrage la mise en œuvre de mesures de gestion des pollutions présentes sur une parcelle ayant accueilli une ICPE non réhabilitée pour garantir sa compatibilité avec l'usage projeté.



LA DREAL AGIT EN FAVEUR DU RÉEMPLOI AVEC L'ADEME ET LA RÉGION

L'appel à projets Économie circulaire 2024 a permis de récompenser 41 structures agissant en faveur du réemploi. Ces lauréats ont été mis à l'honneur à l'occasion de la journée régionale économie circulaire du 6 novembre 2024 qui a réuni 200 participants.



LE RÉEMPLOI :
L'INCONTURNABLE DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

2024

52

sites SEVESO
en Pays de la Loire

65

projets ICPE soumis à
autorisation environnementale
ou enregistrement instruits

LES CONTRÔLES DES DÉTECTEURS FIXES DE GAZ EN ICPE

Les détecteurs fixes de gaz inflammables et/ou toxiques permettant de détecter une fuite, sont très répandus dans l'industrie et constituent généralement le premier maillon d'une chaîne qui assure une fonction de sécurité. Des accidents ont révélé des défauts liés à ces équipements. Aussi, la DREAL Pays de la Loire, en lien avec la DREAL Normandie, a déclenché une action régionale de contrôle sur cette thématique auprès des installations de refroidissement à l'ammoniac, chaufferies gaz, sites stockant des gaz toxiques.

L'action en 2024 au sein de 17 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), visait à contrôler que ces détecteurs sont efficaces, maintenus, testés, calibrés et placés de manière adaptée aux événements accidentels à maîtriser. Elle a révélé plusieurs non-conformités, telles que l'absence d'études d'implantation des détecteurs, un maillage insuffisant de certains réseaux de détecteurs, de mauvais paramétrages des seuils de détection. Compte tenu de ces constats, cette action est prolongée en 2025.



Détecteurs fixes de gaz

UN CONTRÔLE DES BILANS D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE QUI SE RENFORCE

La DREAL est chargée du contrôle relatif aux bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), que doivent réaliser quelques 260 entreprises, établissements publics et collectivités dans la région. Ces BEGES consistent pour ces entités à évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités et à élaborer un plan d'actions sur 3 ou 4 ans pour réduire leur impact climatique.

La DREAL a mené en 2024 un important travail de relance et d'information des acteurs concernés par l'obligation de réaliser un BEGES : mailings, contacts personnalisés, webinaires et conseils.

Un webinaire a notamment été organisé spécifiquement pour les établissements de santé et médico-sociaux, en partenariat avec la mission d'appui à la performance des établissements et services sanitaires et médico-sociaux des Pays de la Loire (MAPES), financée par l'agence régionale de santé (ARS).



1 104

visites d'inspection en matière d'ICPE, de canalisation et d'équipement sous pression

17

installations contrôlées au titre des détecteurs de gaz

261

structures soumises à obligation de réaliser un bilan d'émission de gaz à effet de serre (BEGES)

MIEUX PRODUIRE MIEUX PRESERVER



LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN EN MER EN PAYS DE LA LOIRE

La planification de l'éolien en mer doit identifier des zones prioritaires de développement pour répondre aux objectifs fixés à la façade en cohérence avec les objectifs nationaux, à deux échéances : 2035 (18 à 30 GW) et 2050 (45 GW).

Achevé en avril 2024, le débat public « la mer en débat » a permis, pendant 6 mois, l'expression de l'avis du public et des acteurs sur ce développement, se conjuguant avec les enjeux de développement durable des autres activités et usages en mer (pêche, trafic maritime, défense nationale, plaisance...) et l'objectif global de préservation du milieu marin. La poursuite de la concertation a permis la publication le 17 octobre 2024 de la décision ministérielle portant sur la cartographie des zones maritimes et terrestres prioritaires pour l'éolien en mer.

Pour les Pays de Loire, une zone est identifiée à partir de 2040 lorsque le verrou technologique de la sous-station électrique flottante sera levé. En Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine, quatre zones sont identifiées à 2035 (1,2 à 2 GW chacune) et deux à 2050 (puissance non définie à ce stade).



Parc éolien en mer Saint-Nazaire

2024

30

événements dédiés à la concertation sur le développement de l'éolien en mer en 2024

50

cahiers d'acteurs déposés pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest

DE LA BIOMASSE DURABLE POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La biomasse est utilisée en substitution des énergies fossiles pour produire des énergies renouvelables.

En 2024, un nouvel encadrement environnemental de la production d'énergie à partir de biomasse est mis en place suite à une directive européenne (RED II). Il existait déjà pour les biocarburants et est désormais étendu aux autres énergies (chaleur / froid, biométhane, électricité). L'objectif est de concilier le développement de ces énergies, la protection de la biodiversité, l'utilisation des terres, et de s'assurer du niveau de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La DREAL participe activement à la mise en œuvre de cette directive auprès des 35 installations concernées de la région (essentiellement des chaufferies bois et des méthaniseurs). Elle a notamment informé les professionnels lors du salon international BIO 360 en janvier 2024 à Nantes et pour des projets de décarbonation de l'industrie.



Méthaniseur - Chacé (49)

LANCEMENT DU 4^e PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT



En avril, plus de 200 acteurs de la communauté régionale santé environnement se sont mobilisés autour du PRSE4, plan contribuant à ce que chacun puisse vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Celui-ci est construit autour de 6 axes dont 2 sont pilotés par la DREAL : « Eau et santé » et « Exposition aux polluants chimiques ». Une attention est portée à l'approche « Une seule santé », visant à équilibrer et optimiser durablement la santé des populations, des animaux et des écosystèmes.



Journée de lancement du PRSE4 - Hôtel de région de Nantes (44)

1 GW

de puissance de parcs éoliens en mer en service ou en développement en Pays de la Loire (parcs de Saint-Nazaire et de Yeu-Noirmoutier)

165

méthaniseurs en service en 2024 (multiplié par 3 depuis 2017)

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



ANIMER LE RÉSEAU TECHNIQUE DES ACTEURS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Alors que les impacts du changement climatique sont toujours plus présents, la DREAL a renforcé en 2024 son accompagnement des démarches d'adaptation aux effets du changement climatique.

L'expertise de ses agents peut être mobilisée pour des exercices techniques (ex : GIEC-Pays de la Loire), des exercices d'action-recherche (ex : collège des transitions écologiques et sociétales) et des démarches stratégiques (ex : stratégie d'adaptation du Département de Loire-Atlantique).

Afin d'améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et la cohérence de leurs démarches, la DREAL a lancé et co-anime avec l'ADEME, la Région Pays de la Loire, le CEREMA, l'OFB, Météo France, la DDTM 44 et TEO un réseau technique régional des acteurs de l'adaptation au changement climatique. Dans ce cadre, un annuaire des outils disponibles a été mis en ligne.

Aussi, la DREAL œuvre à la traduction territoriale de la trajectoire de réchauffement de référence nationale (TRACC) qui vise à préparer la France à +4°C en 2100.



JOURNÉE INTERDÉPARTEMENTALE AIR ENERGIE CLIMAT

La DREAL a organisé, avec les DDT, les syndicats d'énergie, les opérateurs de l'État et la Région, une journée dédiée aux chargés de mission des collectivités engagées dans un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Plus de 50 participants ont répondu présents. Cette réunion visait à confronter leurs retours d'expérience sur le développement des énergies renouvelables, l'articulation entre PCAET et documents d'urbanisme, l'adaptation au changement climatique ou encore la qualité de l'air et à partager des pistes pour avancer efficacement dans leurs démarches de transition territoriale.



Journée interdépartementale Air Énergie Climat - Angers (49)

2024

Plus de 50

participants à la journée
interdépartementale
Air Énergie Climat

87 %

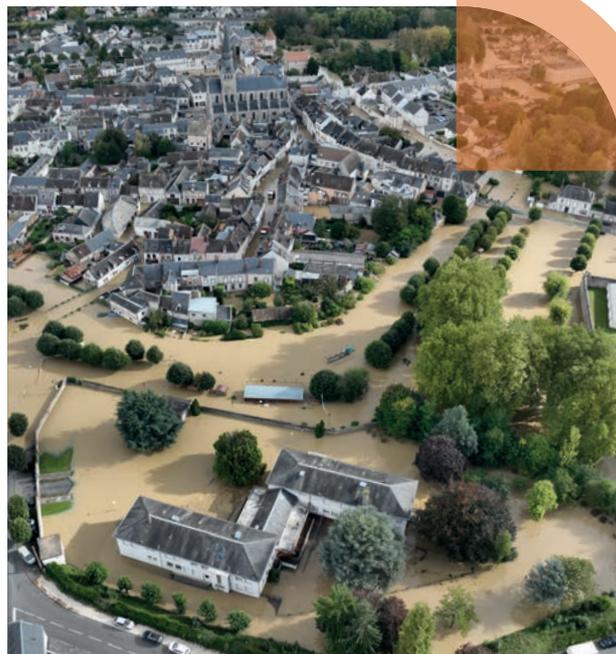
des ligériens habitent un territoire
couvert par un Plan climat-air-
énergie territorial, (PCAET)

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE EN MATIÈRE DE VIGILANCES CRUES

L'année 2024 a été exceptionnelle en matière d'épisodes pluvieux et tempétueux intenses générant des crues historiques sur des cours d'eau surveillés par le service de prévision des crues (SPC) Maine Loire aval. Deux vigilances crues de niveau Rouge (les premières depuis la création du service) ont notamment été déclenchées sur l'Oudon à Craon (53) en juin et sur le Loir amont à Saint-Maur (28) en octobre.

Ces records de hauteurs d'eau ont impactés de nombreuses habitations et des évacuations ont dû être réalisées, notamment l'hôpital de Vendôme. Si ces crues ont fait de nombreux sinistrés, elles n'ont fait en revanche aucune victime.

À l'issue de ces événements, des campagnes de relevés de terrain ont été réalisées par le service avec l'aide des directions départementales des territoires de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et de la DREAL Centre-Val de Loire. Des photos aériennes (IGN) ont également été prises pour permettre au SPC d'améliorer ses modèles de prévision des crues et les cartographies des zones d'inondation potentielle.



Inondation du 10 octobre 2024 à Bonneval (28) - Drone expertise Centre

LES TERRITOIRES LITTORAUX SE MOBILISENT POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La prise de conscience croissante des limites de la protection contre l'avancée de la mer est désormais inscrite dans la loi Climat et Résilience et dans la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) en cours d'actualisation, qui mettent l'accent sur la recomposition spatiale du littoral. Les Pays de la Loire, sont à la fois concernés par les risques de submersion marines, l'érosion côtière ou encore le ruissellement. En Pays de la Loire, l'outil phare de la prévention des inondations est le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI). Les collectivités littorales se sont engagées récemment dans une nouvelle génération de PAPI, renouvelant ainsi leur attachement au dispositif. Entre 2023 et 2024, 7 programmes d'études préalables (PEP) et PAPI ont été déposés pour un montant total de près de 20 M€



Rupture de digue - Guérande (44)

500 à 700

logements seront concernés par le recul du trait de côte d'ici 2100

87

jours passés en vigilance crues pour le territoire du Maine-et-Loire

9 000

logements sont exposés aujourd'hui au risque de submersion

La DREAL Pays de la Loire compte une multitude de métiers. Ces vidéos vous permettront d'en découvrir quelques uns



Je suis chargée de mission énergie



Je suis inspecteur des sites en Loire-Atlantique



Je suis inspectrice des installations classées



Je suis opératrice véhicules - cellule contrôle technique



Je suis secrétaire générale adjointe et responsable de la division RH



Je suis responsable de la division maîtrise d'ouvrage routière



Je suis chargé d'études transport et logement



Je suis technicien d'hydrométrie

Découvrez la présentation de la DREAL dans une vidéo de 180 secondes

